

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

## 52éme RALLYE REGIONAL LE MANS 14 & 15 JUILLET 2017 BONNETABLE

## **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la ligue Bretagne Pays de la Loire

Ouverture des engagements : Lundi 15 mai 2017 Clôture des engagements : Lundi 3 juillet 2017 minuit

Parution du road-book : Vendredi 14 juillet 2017 9h00 salle Mélusine Bonnétable

Dates et heures des reconnaissances : Vendredi 14 juillet de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Vérifications des documents et des voitures le : 14 juillet à Bonnétable 15h00 à 20h00 salle Mélusine Heure de mise en place du parc de départ le : 14 juillet à Bonnétable 15h30 à 20h00 parking salle Mélusine

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 14 juillet à15h00 salle Mélusine

Publication des équipages admis au départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Publication des heures et ordres de départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Départ du rallye moderne 15 minutes après la dernière VHC :

Publication des résultats partiels le : samedi 15 juillet à Bonnétable salle Mélusine

Arrivée à : Bonnétable 18h39 parking salle Mélusine

Vérification finale le samedi 15 juillet à Bonnétable parking salle Mélusine

Publication des résultats du rallye le : samedi 15 juillet à Bonnétable 30 minutes après l'arrivée de la

dernière voiture

Remise des prix le : samedi 15 juillet à Bonnétable 20h30 salle Mélusine

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile de l'AS ACO Maine Bretagne organise le 14 & 15 juillet le 52éme RALLYE Le MANS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le **21/04/2017** sous le numéro **R 30** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro

#### Comité d'Organisation

Président: André GRISON

Secrétaire Trésorier : Michel DESMARRES et les membres de l'écurie Le Mans

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Le MANS 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

Téléphone: 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82

Mail: <u>andre.grison@wanadoo.fr</u> Site internet www.ecurielemans.org Permanence du Rallye: Jusqu'au 14 juillet au secrétariat du rallye

Les 14 &15 juillet salle Mélusine 02 43 29 62 74

Organisateur technique : ECURIE LE MANS

André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable Licence 1201 29481

#### 1.1P. OFFICIELS

		<b>,</b>
Membres	Jean Jacques PECHON ROSSEL	Licence n° 1201/2527
	Jean Michel TATIN	Licence n° 1201/6575
Directeur de course voiture trico Roger GIRARD		Licence n° 1315/23809
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n° 1202/10395
Directeur de course adjoint	Claudette MARANDEAU	Licence n° 1507/6807
	Myriam MAWDSLEY	Licence n° 1303/11115

Président du collège des commissaires Sportifs : José CHAUDET

Directeur de couse E S : 1 Pierre SCHUBLER Licence n° 1202/27374

Michel CHEVEREAU Licence n° 1201/2543

E S : 2 Patrick DELIAS Licence n° 1210/18371
En attente Licence n° 1201/

Médecin Chef:

Commissaires Techniques : Claude JOUANNEAU Licence n° 1201/58137

Romain THIPHAINE

Pascal BOISSAY

Licence n° 1201/155300

Licence n° 1201/6464

Licence n° 1315/11351

Licence n° 1201/250889

Theo PALLU

Licence n° 1201/252550

Licence n° 1202/2493

Chargés des relations avec les concurrents

**Stagiaires** 

Emmanuel NICOLAS Licence n° 1201/140071

Marie Laure HERRAULT Licence n° 1201/222263

Commissaire voiture balai Jacques MELIS Licence n° 1201/6680

Directeur de course VHRS Christian ISNARD Licence n° 1202/210777

Commissaire sportif VHRS Gilles GUILLIER Licence n° 1507/2504

Chronométreurs Cyril VALLEE Licence n° 1507/123878

Philippe MAUROY

Daniel HERVIEUX

Sylvain SAUVAGE

Licence n° 1201/163031

Licence n° 1318/179222

Licence n° 0405/211991

Licence n° 0405/236902

Licence n° 1507/15785

Chargés des relations avec la presse : André GRISON Licence n° 1201/29481

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 52éme Rallye Le Mans compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 Coefficient 2 Le Championnat des Rallyes Pilotes et Copilotes de l'ACO 2017 Le Trophée Jacky DEBORDE de la Ligue Bretagne Payes de la Loire Le Trophée des Ecuries de l'ACO 2017

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 14 juillet de 15h à 20h salle Mélusine Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 14 juillet de 15h à 20h : Complexe Sportif Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la Forêt à BONNETABLE Adresse :

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 52éme rallye Le Mans doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 3 juillet 2017 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 BONNETABLE**
- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures 140 voitures maximum avec le VHC et VHRS
- 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Complexe Sportif de BONNETABLE

Les remorques et Plateaux seront interdits dans les zones d'assistance, uniquement sur le terrain annexe de football (suivre fléchage)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 52éme Rallye Le Mans représente un parcours de 135 km450.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km990.

Les épreuves spéciales sont : St AUBIN/ST GEORGES 5km230 x 3

ST GEORGES/NOGENT 8km100 x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : vendredi 14 juillet de 9h à 12h et 14h à 20h

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble ou combinaison orange
- Chef de poste : chasuble orange barré

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera le samedi 15 juillet salle Mélusine à 20h 30

```
SCRATCH 1<sup>er</sup> 350€
```

2éme 270€

3éme 180€

4éme 90€ (si + de 60 partants)

5éme 50€ (si plus de 70 partants)

**GROUPE** 1<sup>er</sup> 120€ (si plus de 3 partants)

**CLASSE** 1<sup>er</sup> 290€ (145€ si 1 seul partant)

2éme 165€ (si + de 3 partants)

3éme 80€ (si + de 5 partants)

4éme 60€ (si + de 8 partants)

5éme 40€ (si + de 10 partants)

Les classes A et AK seront séparées

1<sup>er</sup> équipage féminin 290€ (145€ si 1 seul équipage partant)

Des coupes seront distribuées :

Aux 3 premiers du classement général

Aux 1<sup>er</sup> de chaque groupe

Aux 1<sup>er</sup> de chaque classe

Aux 1<sup>er</sup> équipage féminin

Et 2 coupes pour les commissaires